Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 03Avril 2008

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Jeudi 3 Avril 2008 à 18h30 sous la présidence de Monsieur BLANC Thierry, Maire

Présents: Mrs Mmes BLANC BATAILLE PEIFFER BATTAGLIA CHORON LICOIS

CADIOU ROBIN RULLIER DUPUIS -RABION

Absent :Mr GROUBACH, excusé, 1 pouvoir

A la lecture du compte rendu de la précédente réunion, les conseillers municipaux donnent leur approbation et signent le registre.

Monsieur le Maire fait le point sur le contrat d'accompagnement à l'emploi pour lequel une annonce a été faite à l'ANPE qui a été contactée ce jour. Seuls deux personnes ont noté cette offre mais ne se sont pas mis en rapport avec la mairie.

Le conseil municipal décide de laisser encore un délai de 10 jours après quoi il serait utile de faire une offre de 30 heures hebdomadaires en notant que les dix heures supplémentaires restent à la charge de la commune.

Délégué de la défense : A la demande du ministère de l'intérieur, un responsable notamment de la communication avec les jeunes qui le souhaitent sur tout ce qui touche à la défense doit être désigné par le Conseil Municipal qui porte son choix sur Jean Claude Groubach

Délégués des syndicats dont la communauté de communes a la compétence SI Canton de branne : Conseillers communautaires Titulaire P Rullier, Suppléante N Robin SIAMD Conseillers municipaux : Titulaire R Dupuis Rabion Suppléante N Bataille S Pays du Libournais : Conseillers communautaires Titulaire Th Blanc, Suppléant F Peiffer Semoctom Conseillers municipaux : Titulaire Jean Claude Groubach, Suppléant C Cadiou Pour le SIB enfance jeunesse et la Mission locale La CCB procèdera directement au vote

Budget Le budget primitif élaboré par la commission des finances est présenté au Conseil Municipal qui a précédemment fixé les taux des taxes locales pour cette année qui restent inchangés

TH 11,41%

TFB 22,57%

TFNB 68,60%

TP (perçue par la communauté de communes qui fait un reversement à la commune) La section de fonctionnement est équilibrée à 411 122 euros. Le report de l'excédent de l'exercice de l'année précédente d'un montant de 136 700 euros a été budgétisé pour 50 000 euros à l'article 6228 représentant le placement à court terme effectué en 2007, pour 30 000 euros à l'article 6554 pour le SIVU d'assainissement. Ces deux sommes sont prévues pour financer l'assainissement du haut Cabara, projet que le syndicat d'assainissement mettra en œuvre après la décision du Conseil Général de le subventionner.

Après avoir financé l'ensemble du fonctionnement 58 652 euros sont affectés aux dépenses d'investissement qui s'élèvent en totalité à 98 335 euros.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif présenté par le Maire.